

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour nous permettre de réaliser des statistiques de visites. [J'accepte](#) [Désactiver les cookies](#) [Politique de confidentialité](#)

## France Diplomatie – Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

### **Union européenne – Lancement par Harlem Désir d'un guide sur les financements européens (18 février 2016)**

Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes, a lancé le guide en ligne du ministère des affaires étrangères et du développement international sur les financements européens.

Établi dans le cadre d'un partenariat avec touteurope.eu, premier portail en ligne d'information sur les questions européennes, ce guide s'adresse à tous ceux qui portent un projet susceptible de bénéficier du concours de fonds européens. Il propose un panorama complet et immédiatement exploitable de l'ensemble des financements européens. Il contribue ainsi à une meilleure appropriation des politiques européennes par tous les citoyens et acteurs économiques.

La France bénéficie de 26 milliards d'euros sur la période 2014–2020 au titre des fonds structurels européens. De nombreux projets, notamment d'investissement, sont également soutenus par les politiques communes, en particulier le programme Horizon 2020 pour la recherche et développement et l'innovation, le mécanisme d'interconnexion pour l'Europe pour les infrastructures de transport, d'énergie et de communication ou le programme Erasmus+ pour la mobilité des jeunes.

**LES FINANCEMENTS EUROPÉENS**

**Qu'est-ce qu'un financement européen ?**

Dans le cadre de son budget pluriannuel, l'Union européenne octroie des financements à un large éventail de projets et programmes. Ces fonds servent à réaliser les objectifs de l'UE et des États membres en matière d'innovation, d'emploi, de mobilité, d'environnement, ou encore de sécurité et de citoyenneté.

milliards d'euros\* sont

898 milliards d'euros sont dédiés aux financements pour la période 2014-2020.



## QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT ?

Tous les acteurs peuvent obtenir des fonds européens.



Étudiant, chercheur (bourses)...



Collectivité territoriale, établissement d'enseignement, laboratoire de recherche...



Entreprise, association, ONG...



Les "bénéficiaires" d'un financement mettent en œuvre un projet, tandis que les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront des effets du projet.

# LES MODES DE FINANCEMENT

Il existe plusieurs manières d'obtenir un financement de la part de l'UE.

Pour les porteurs de projet, les deux principales sont :

- les subventions ;
- les marchés publics.

## subventions

L'UE propose des subventions pour des projets contribuant à la réalisation d'un de ses objectifs stratégiques.

Les procédures sont variables selon les projets, mais il existe des appuis dans les pays (points de contact nationaux).

Pour consulter toutes les informations utiles, référez-vous à [www.touteurope.eu/financements](http://www.touteurope.eu/financements).

## marchés publics

Octroyés par le biais d'appels d'offres, les marchés publics ont pour objet la fourniture de services, biens ou travaux tels que l'organisation de conférences, la prestation de conseils spécialisés, la prestation de consultations, la rédaction de rapports et d'analyses, ou l'équipement informatique

# LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Selon l'objectif poursuivi, les fonds peuvent être gérés :

- de l'UE au bénéficiaire final sans intermédiaire

(gestion directe) ;

· via un État tiers ou un organisme accrédité

(gestion indirecte) ;

· via un État membre (gestion partagée).



## DIRECTE

Les financements sont directement gérés par la Commission européenne, ses délégations dans les pays ou une agence exécutive, comme Erasmus + pour la mobilité des jeunes.



## INDIRECTE

Les financements sont confiés à des pays tiers, des organisations internationales ou encore à des agences de développement, comme pour les aides aux pays candidats à l'adhésion ou les moins développés.

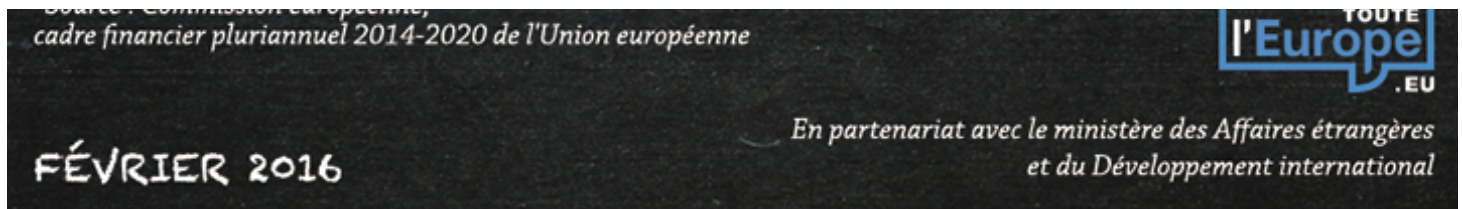


## PARTAGÉE

Les financements sont gérés en collaboration entre la Commission et les États membres, comme pour les fonds de la politique régionale (FEDER, FSE...).

Pour en savoir plus :  
[www.touteurope.eu/financements](http://www.touteurope.eu/financements)





► Pour plus d'informations : [www.touteurope.eu/financements](http://www.touteurope.eu/financements) [<http://www.touteurope.eu/financements>]

## Informations complémentaires

- Liens utiles
- [Délégation de la France auprès du Conseil de l'Europe](#)
- [Représentation en France de la Commission européenne](#)
- [Toute l'Europe, site d'information sur l'Europe](#)
- [Représentation permanente de la France auprès de l'UE](#)
- [Secrétariat général des affaires européennes \(SGAE\)](#)
- [Europa.eu , portail de l'Union européenne](#)
- [Usage du français dans les institutions de l'UE](#)
- [Conseil de l'UE](#)
- [Présidence chypriote du Conseil de l'UE](#)
- [Commission européenne](#)
- [Parlement européen](#)
- [Cour de justice des Communautés européennes](#)
- [Cour des comptes européennes](#)
- [Conseil de l'Europe](#)

Tous droits réservés – Ministère des Affaires étrangères et du Développement international – 2016